

## **RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021 et futurs projets**

**AAPL - Association des Artistes Plasticiens du Luxembourg**

7-9 rue Auguste Lumière

L-1950 Luxembourg

(+352) 621 888 089

[info@aapl.lu](mailto:info@aapl.lu)

[www.aapl.lu](http://www.aapl.lu)



## TABLE DES MATIÈRES

1	Highlights 2021	p.1
2	L'AAPL en quelques mots	p.3
3	Qui sommes-nous?	p.4
4	Rapport d'activités 2021/22	p.6
5	Dossier de presse	p.11
6	Groupes de travail	p.17
7	Convention 4 <sup>ème</sup> avenant	p.26



Table ronde « Art In Situ » organisée en collaboration avec l'OA

## 1. HIGHLIGHTS 2021

### RESTRUCTURATION DE L'AAPL – UNE NOUVELLE ÉTAPE

Election d'un nouveau comité administratif de l'AAPL en avril 2021 : trois co-président(e)s ; deux secrétaires ; un trésorier et deux membres.

8 Groupes de Travail / Axes : Ateliers ; Art public ; Rémunération ; Droits d'auteur ; Statut de l'artiste ; Mise en réseaux internationale ; Restructuration ; Crise Covid.

Une nouvelle équipe est engagée : Tine Krumhorn, (gérance administrative), Dani Jung (gérance des ateliers) et Pascal Klein (gérance technique des ateliers). Ces deux derniers sont remplacés par Georges Steimenz depuis janvier 2022.

### CRISE COVID – MÉDIATION AVEC LE MINISTÈRE

Analyse du sondage en lien avec la crise COVID, commanditée par le Ministère de la Culture à l'ULASC (Union Luxembourgeoise des Associations du Secteur Culturel). Transmission aux membres de toutes les informations et consignes gouvernementales, ainsi que distribution de tests Covid.

### INAUGURATION DES ATELIERS DU VERLORENKOST

Premiers locataires des ateliers Verlorenkost depuis mars 2021. 45 ateliers comblés. Portes Ouvertes dans le cadre de l'Artweek en novembre 2021. Plus de 300 visiteurs ! Dont des visites de curateurs organisés avec KULTUR:LX.

### STATUT DE L'ARTISTE, NOUVELLE LOI EN DÉVELOPPEMENT

Réunions de travail « Statut de l'Artiste & de l'Intermittent » à intervalle entre le Ministère de la Culture et l'ULASC afin de discuter autour du texte martyr du projet de loi en lien au Statut

de l'Artiste et au Statut de l'Intermittent du Spectacle.

#### COLLABORATION AVEC KULTUR:LX

Rencontres régulières avec Valérie Quilez, Diane Tobes, Michèle Walerich et Hélène Doub. Participation de l'AAPL au recrutement d'Hélène Doub (Arts visuels). Des membres de l'AAPL ont été choisis pour être membres du comité de sélection en arts visuels.

#### PROMOTION DE L'ART PUBLIC

Entrevues régulières avec la commission de l'aménagement artistique des Bâtiments Publics et de l'Arthothèque.

Table ronde « Art In Situ » organisée par le Groupe de travail « Arts publics ». Conception et organisation d'une table ronde en collaboration avec l'OAI, avec Sam Tanson (Ministre de la Culture), Florence Hoffmann (AAPL), Michel Petit (Architecte) Martine Schmitt (Bâtiments publics), Jeannot BEI (Maître d'ouvrage). Explication du DUME aux membres de l'AAPL.

#### RÉPONSE AUX INONDATIONS

Diffusion des informations du Ministère de la Culture et de l'Economie auprès des ses membres. Mise à disposition des locaux au sein des ateliers de l'AAPL pour des artistes - membres sinistrés.



Portes ouvertes ateliers du Verlorenkost, Birgit Thalau, novembre 2021

## 2. L'AAPL EN QUELQUES MOTS

Fondée en 2013, l'Association des Artistes Plasticiens du Luxembourg vise le dialogue et l'échange entre artistes et a pour mission de représenter et de défendre les intérêts matériels et moraux ainsi que les droits sociaux de la profession et de ceux de ses membres.

Elle réalise cet objet à travers des interventions destinées à aider et à accompagner la compréhension, la diffusion, l'application, la modification, ou l'interprétation de mesures législatives, normes, règlements et plus généralement, toute intervention ou décision des pouvoirs publics.

L'Association des Artistes Plasticiens gère également depuis février 2021 des ateliers d'artistes en plein centre de la ville de Luxembourg au Verlorenkost. Le bâtiment dispose de 45 ateliers. Ce projet a pu être réalisé grâce à une convention avec le Ministère de la Culture et la mise à disposition d'un bâtiment par les Bâtiments publics.

L'AAPL participe au réseau IAA et accorde la carte IAA (International Identity Card for Professional Artists) à ses membres professionnels (travailleurs intellectuel indépendants), assurant une entrée libre ou une réduction du prix d'entrée auprès de divers musées, galeries et institutions culturelles à travers le monde.

L'AAPL collabore avec les autres associations du secteur artistique et culturel luxembourgeois, dans le cadre de l'ULASC (Union Luxembourgeoise des Associations du Secteur Culturel : A:LL, AAPL, ACTORS, ALTA, ASPRO, FLAC, LARS), constituée spontanément lors de la crise du COVID en 2020.

L'AAPL bénéficie d'une convention auprès du Ministère de la Culture depuis août 2018.



Réunion du Conseil d'Administration

### 3. QUI SOMMES-NOUS?

#### LES MEMBRES

L'AAPL compte actuellement plus de 180 membres actifs (professionnels et semi-professionnels, étudiants en arts) et sympathisants. Les noms des membres sont à retrouver sur [www.aapl.lu](http://www.aapl.lu).

#### LES ATELIERS

45 ateliers occupés par des artistes professionnels et semi-professionnels, dont 3 ensembles de 5 ateliers pour des collectifs.

#### L'ÉQUIPE

Gestionnaire administrative : Tine Krumhorn

Gérance technique des ateliers : Georges Steinmetz (depuis janvier 2022)

Gérance des ateliers : Dani Jung (jusqu'à fin décembre 2021)

Pascal Klein (jusqu'à fin décembre 2021)

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Co-président(e)s : Justine Blau ; Géry Oth ; Marc Soisson

Secrétaires : Florence Hoffmann ; Armand Quetsch

Trésorier : François Wilwers

Membres : Catherine Lorent ; Julie Wagener

## LES GROUPES DE TRAVAIL – 6 GRANDS AXES

Art Public : Gery Oth ; Florence Hoffman

Statut d'Artiste : Justine Blau

Rémunération : Justine Blau ; Marc Soisson

Droits d'Auteur : Julie Wagener

Ateliers : Géry Oth ; Marc Soisson

Régionalisation et internationalisation : Catherine Lorent



## 4. RAPPORT D'ACTIVITES 2021/22

### JANVIER 2021

- ▶ Une nouvelle équipe est engagée : Tine Krumhorn, pour la gérance administrative, Dani Jung pour la gérance des ateliers et Pascal Klein pour la gérance technique des ateliers. Cette embauche répond à la récente ouverture des ateliers au Verlorenkost et à une nouvelle structuration professionnelle de l'AAPL.
- ▶ Réunion de travail de l'ULASC pour discuter du projet de loi en lien au Statut de l'Artiste et au Statut de l'Intermittent du Spectacle. ULASC (Union Luxembourgeoise des Associations du Secteur Culturel : A:LL, AAPL, ACTORS, ALTA, ASPRO, FLAC, LARS).
- ▶ Analyse du sondage en lien à la crise COVID, commandité par le Ministère de la Culture à l'ULASC.

### FÉVRIER 2021

- ▶ Ouverture des ateliers du Verlorenkost, premiers locataires dans les ateliers  
Analyse du texte martyr de la réforme de loi proposée par le Ministère de la Culture concernant le Statut de l'Artiste et de l'Intermittent par l'ULASC, groupe de travail « Statut de l'artiste ».
- ▶ Réunion sur le « Statut de l'Artiste & de l'Intermittent du Spectacle » avec le Ministère de la Culture. Entrevue entre la Ministre de la Culture, des membres du Ministère ainsi que les membres de l'ULASC pour discuter du projet de loi en lien au Statut de l'Artiste et au Statut de l'Intermittent du Spectacle (25.02.2021)
- ▶ Rencontre avec Kultur:LX, - les coordinatrices Valérie Quilez et Diane Tobes de Kultur:LX, Michèle Walerich membre et représentante des Arts visuels et audiovisuels de l'asbl



Kultur:LX, - et des membres du CA de l'AAPL - Trixi Weis (présidente), Justine Blau et Marc Soisson.

- Visites de Vanessa Cum et Mandy Koppers, du service culturel de la ville de Luxembourg. Elles viennent visiter les ateliers du Verlorenkost. Consultation en rapport au projet des Abattoirs.
- Article de presse dans Le Land, en lien aux ateliers du Verlorenkost.

### MARS 2021

- Présentation des ateliers du Verlorenkost au Ministère de la Culture. Visite des ateliers (conventionné par le Ministère de la Culture) en présence du CA et des artistes locataires, de la Ministre de la Culture, Sam Tanson, accompagnée de Jo Kox, premier conseiller du gouvernement, et de Josée Hansen, chargée de mission littérature & théâtre.
- Rendez-vous avec Grégory Jérôme (Head of Lifelong Learning Legal, information for artists, Hear) et le groupe de travail « Rémunération ». Consultation sur le développement d'assises autour de la rémunération.
- Préparation des Cartes IAA pour les membres de l'AAPL.
- Réunion Groupe de travail « Travail Intermittent & Artiste » avec le Ministère de la Culture et les membres de l'ULASC pour discuter du projet de loi en lien au Statut de l'Artiste et au Statut de l'Intermittent du Spectacle (24.03.2021).
- Article de presse dans le Luxemburger Wort.

### AVRIL 2021

- Assemblée générale de l'AAPL (présentation des comptes, rapport d'activité 2020, bilan 2020, statuts modifiés du 25 février 2020, élection d'un nouveau comité d'administration). Inscription du CA au RCS et au RBE, le 26 avril 2021.
- Membre du comité de sélection du représentant des arts visuels chez Kultur:LX.
- Article de presse dans le Wunnen Magazine, en lien aux ateliers du Verlorenkost.

### MAI 2021

- Présentation du nouveau comité administratif de l'AAPL. Trois co-président(e)s, Justine Blau, Géry Oth et Marc Soisson ; deux secrétaires Florence Hoffmann et Armand Quetsch, le trésorier François Wilwers, ainsi que Julie Wagener et Catherine Lorent.
- Travail de restructuration de l'AAPL. Focus sur 6 Groupes de Travail : Ateliers ; Art public ; Rémunération ; Droits d'auteur ; Statut de l'artiste ; Mise en réseaux internationale.
- Réunion de travail entre Grégory Jérôme (Hear) et les groupes de travail « Rémunération » et « Droits d'auteur » Travail en tant que consultant pour le développement d'assises autour de la professionnalisation et de la rémunération.
- COVID : Distribution de tests antigéniques reçus par l'Etat aux membres de l'AAPL. Consignes partagées aux membres.

## JUIN 2021

- Réunion Groupe de travail « Statut de l'artiste ». Entrevue avec le Ministère de la Culture pour discuter de l'ouverture du statut de l'intermittent aux artistes visuels dans le nouveau texte légal. Rencontre entre Jo Kox Tammy Tangeten et Beryl Bruck avec le groupe de travail « Statut de l'artiste » (Justine Blau et Suzan Noesen).

## JUILLET 2021

- Inondations : Diffusion des informations du Ministère de la Culture auprès de ses membres.
- Mise à disposition des locaux des ateliers de l'AAPL pour les artistes membres sinistrés par les inondations.
- Visite de Sophie Kauffenstein de l'association strasbourgeoise « Accélérateur de particules ».

## AOÛT 2021

- Questionnaire « Art public » - Enquête auprès des membres de l'AAPL autour des marchés publics, en réponse à une demande des Bâtiments Publics.
- Résiliation du contrat de travail de Dani Jung, désormais engagée en tant que freelance pour l'asbl. Tine Krumhorn reprend un certain nombre de ses tâches.

## SEPTEMBRE 2021

- Participation de l'AAPL Géry Oth, au recrutement d'Hélène Doub (Arts visuels).
- Invitation à la participer à la Table ronde du MNHA « Fräischaffende bildende Kënschtler zu Lëtzebuerg » avec pour intervenants : Sam Tanson (Ministre de la Culture), Erna Hennicot-Schoepges (ancienne ministre de la Culture), Julie Wagener (AAPL), Roland Schauls (artiste) et Jamie Armstrong (Lëtzebuerger Konschtarchiv).
- Trois membres de l'AAPL participent au comité de sélection de Kultur:LX : Julie Wagener, Tine Krumhorn et Nora Wagner.
- Participation au symposium « Fair Pay for Artists: Exhibition Payment » organisé par Artists Association Finland, IAA Europe et un magazine.

## OCTOBRE 2021

- Rencontre entre la co-présidence et Michèle Walerich, représentante des arts visuels au sein de du conseil d'administration de Kultur:LX (Suggérée par l'AAPL et validée par le Ministère de la Culture).
- Rendez-vous au siège de Kultur:LX entre Diane Tobes, Valérie Quilez, et Hélène Doub (Arts Visuels), la co-présidence de l'AAPL et Tine Krumhorn.
- Réunion de travail entre Grégory Jérôme (Hear, Economie solidaire) et les groupes de travail « Rémunération » et « Droits d'auteur ».
- Réunion de travail autour des « Ateliers créatifs / Kulturama » entre ASPRO, ASSITEJ, Koplabung et l'AAPL.
- Réunion de travail de préparation de la table ronde « Art In Situ » avec le groupe de travail «

Art Public » et l'OAI.

### NOVEMBRE 2021

- ▶ Réalisation d'un nouveau dépliant de l'AAPL, présentant l'association et les ateliers.
- ▶ Réunion « Bâtiments Publics » avec la commission de l'aménagement artistique - Martine Schmitt (Administration des bâtiments publics), Claudine Hemmer (Ministère de la Culture), Lisa Baldelli (Ministère de la Culture), Kevin Muhlen (président de la commission), Mireille Domp (Administration des bâtiments publics, excusée) - et le groupe de travail « Art Public » de l'AAPL - Géry Oth et Florence Hoffmann - et Tine Krumhorn. Réunion suite au questionnaire établi en août 2021.
- ▶ Table ronde « Art In Situ » organisée en collaboration avec l'OAI Introductions de Pierre Hurt (président, OAI) et Géry Oth (co-président, AAPL), présentation de trois projets d'arts publics Trixi Weis, Serge Ecker et Justine Blau. Table ronde avec Sam Tanson (Ministre de la Culture), Florence Hoffmann (AAPL), Michel Petit (Architecte) Martine Schmitt (Bâtiments publics), Jeannot BEI (Maître d'ouvrage), Shahram Agaajani (Architecte). Conclusion Marc Hostert (CAL) (11/11/2021).
- ▶ Porte Ouverte des ateliers au Verlorenkost.
- ▶ Présence de l'AAPL à la Luxembourg Art Week avec un stand.
- ▶ Visite d'ateliers des curateurs, Vincent Verlé (Openspace, Nancy) et Alice Motard (directrice du CEAAC, Strasbourg) co-organisée avec Hélène Doub, du département des arts visuels de Kultur:LX.
- ▶ Rencontre avec Marie Lalevée de PLAN EST pour une mise en réseaux proposée par Kultur:LX. Groupes de Travail : Mise en réseau internationale & Rémunération.
- ▶ Entrevue avec Lisa Baldelli, chargée de mission de la nouvelle artothèque du Ministère de la Culture, avec le Groupe de Travail « Art Public » dans les locaux de l'AAPL.
- ▶ Article de presse dans le Luxemburger Wort, en lien à l'Art Public.

### DÉCEMBRE 2021

- ▶ Résiliation du contrat de travail de Pascal Klein. Georges Steimenz le remplacera en freelance à partir de janvier 2022, en reprenant également des tâches de Dani Jung.
- ▶ Réunion « Kulturama » avec le Ministère de la Culture (Jo Kox, Sophie Lammar, Josée Hansen), Florence Hoffmann (AAPL), Laura Graser (ASSITEJ), Jean Bermes (Koplabunz), Ela Baumann (ASPRO), Luc Belling (Script, Ministère de l'Education, excusé) et Annick Putz (ASPRO, excusée), pour discuter des conditions de travail liés au programme « Kulturama » soutenu par le Ministère de la Culture.
- ▶ Remise du budget prévisionnel de 2022 au Ministère de la Culture.
- ▶ Nouvelle convention avec le Ministère de la Culture.

### JANVIER 2022

- ▶ Entrevue avec Hélène Doub de Kultur:LX pour discuter de 2022 (21/01/2022).
- ▶ Rendez-vous avec le Ministère de la Culture.

## AUTRES ACTIVITÉS RÉGULIÈRES

- Transmission aux membres de toutes les informations gouvernementales touchant au secteur et à son économie.
- Transmission d'appels à candidature, concours et marchés publics.
- Informations règlements sanitaires liés au Covid, relayées aux membres.
- Construction d'un nouveau site internet de l'AAPL en cours d'élaboration.
- Réunions régulières entre membre de l'ULASC (Union Luxembourgeoise des Associations du Secteur Culturel ; A:LL, AAPL, ACTORS, ALTA, ASPRO, FLAC, LARS) dans le cadre de groupes de travail Covid ; Statut d'Artiste ; Droit d'Auteur.
- Gestion, organisation et suivi des ateliers.
- Gestion, organisation et communication aux membres.

## 5. DOSSIER DE PRESSE

D'LETZEBUERGER LAND - FÉVRIER 2021



## Une ruche de créativité

Des artistes au lieu des policiers au Verluerekascht: une mesure phare face à la pénurie d'ateliers a vu le jour

Par Thierry Hick

Là où jadis vivaient et étudiaient des jeunes policiers, travaillent aujourd'hui déjà une trentaine d'artistes. Une quinzaine de nouveaux locataires sont attendus bientôt. Les bâtiments situés au 7-9 rue Auguste Lumière à Luxembourg au Verluerekascht vont à terme devenir une ruche de créativité.

La pénurie d'ateliers d'artistes est une réalité palpable au Luxembourg. Les solutions sont limitées, les lieux sont rares. C'est pourquoi toute nouvelle initiative est la bienvenue. Trixi Weis et son Association des Artistes Plasticiens du Luxembourg (AAPL) s'engagent pour trouver des solutions et cherchent des locaux adaptés aux besoins des artistes.

La réaffectation du site de l'ancienne Policeschoul est le fruit de longues discussions entre différents partenaires. Les bâtiments appartiennent au Ministère des Finances, leur gestion incombe à l'Administration des Bâtiments Publics dépendant du ministère de la Mobilité et des Travaux Publics. L'aide financière est venue du mi-



nistère de la Culture, qui soutient par le biais d'une convention l'AAPL à hauteur de 60.000 euros par an.

La rénovation et surtout la mise en conformité des lieux se sont opérées avec la collaboration du Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS). Autant pour le volet technique concernant la nouvelle affectation des lieux, dont la durée de la mise à disposition est du moins pour le moment prévue jusqu'en 2022. «Nous avons travaillé de très longs mois sur le projet» se réjouit Trixi Weis, artiste plasticienne et aussi présidente de l'AAPL.

Visite ces lieux avant l'arrivée toute récente des premiers artistes: Les deux bâtiments de l'extérieur ne payent pas de mine, l'aspect fonctionnel ayant visiblement primé à la construction. A l'intérieur aussi, pas d'excès, le confort est rudimentaire, l'aménagement spartiate. Malgré le rafraîchissement des locaux, l'ensemble a gardé son caractère désuet d'origine. Ce qui finalement lui confère un certain charme...

Les différents appartements anciennement réservés aux policiers ont été divisés en sous-unités. Quelques espaces plus généreux pourront se prêter le cas échéant à des expositions personnelles et

temporaires «que les artistes organiseront en leur nom propre. Notre association ne proposez pas de telles expositions», précise Trixi Weis. En outre sont prévus des appartements pour accueillir des artistes en résidence, un réfectoire commun, un lieu de stockage, et des pièces communes.

Dix euros par mètre carré

Qui peut venir s'installer dans l'un des 45 ateliers? Trixi Weis a la réponse. «Les artistes doivent être membre de l'AAPL, payer un loyer de dix euros par mètre carré, en plus d'une participation aux frais pour les dépenses communes et déposer une garantie bancaire. De plus, les candidats doivent nous faire parvenir une lettre de motivation, leur curriculum vitae et un portfolio de leur travail.»

Au-delà de ces questions administratives, l'AAPL n'applique pas de critères esthétiques dans le choix des artistes à soutenir. Sauf celui de réserver l'accès aux artistes plasticiens dans le sens très large du terme. Des professionnels du cinéma ou des écrivains, ne sont pas susceptibles d'être retenus.

Les ateliers sont certes de taille réduite, mais possèdent dans la majorité des cas une large fenêtre



Tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, les bâtiments et installations sont certes sobres, mais répondent à un réel besoin de la part d'artistes à la recherche d'ateliers. L'AAPL et sa présidente Trixi Weis ont entrepris un long et soutenu travail de lobbying pour attirer leur but.

Photo: Chris Karaba

et pour certain un balcon. «Cela ne devrait pas poser de problèmes majeurs pour ceux qui aujourd'hui de plus en plus utilisent un ordinateur pour travailler», note la présidente. Les sculpteurs, du fait de la taille de leurs œuvres, ou les artistes utilisant des matières dangereuses ne sont pas attendus au Verluerekascht.

Pour Trixi Weis, «il est important de garantir une mixité entre artistes connus ou peu connus, de tout âge et de tout horizon. Avec autant d'artistes enregistrés, il y aura plus de chance qu'ils se croisent, qu'ils se rencontrent et échangeront leurs idées». Dès le départ, il a donc été convenu de prévoir un nombre conséquent de pièces à louer, histoire d'assurer un brassage de cultures.

Avec cette initiative l'AAPL entend offrir à ses membres de nouvelles perspectives et les soutenir dans leur désir de professionnalisation. «Pour un artiste, il est important de pouvoir sortir de son domicile, d'avoir un lieu adapté à son travail», fait valoir Trixi Weis qui elle-même loue un local dans la nouvelle structure.

Le prix du loyer défie toute concurrence et répond à une réelle demande. «Même si nous ne disposons pas de statistiques précises, cette pénurie d'atelier est un pro-

blème récurrent au Luxembourg», constate la présidente. Trop nombreux sont les propriétaires de biens immobiliers qui préfèrent choisir des locataires solvables. Les artistes souvent sont défavorisés, déplore l'AAPL.

Après Bourglimster et Differdange où des ateliers d'artistes ont vu le jour, vient donc s'ajouter au Verluerekascht, à quelques pas du centre-ville de Luxembourg, une nouvelle structure prometteuse. Depuis quelques jours, peintres, illustrateurs, photographes, créateurs de mode, restaurateurs, décorateurs de théâtre - ils sont déjà une trentaine - découvrent leur nouvel outil de travail.

La ministre de la Culture, Sam Tanson, a promis de venir dans les prochains jours visiter les nouvelles installations.

> [www.aapl.lu](http://www.aapl.lu)

Plus nombreux sont les artistes présents, plus nombreux sont les échanges et les rencontres.

Trixi Weis, présidente de l'AAPL

Actualités

## Des espaces de travail pour les artistes

Depuis février dernier, les nouveaux ateliers de l'Association des artistes plasticiens du Luxembourg (AAPL) sont établis dans les immeubles situés 7-9, rue Auguste Lumière, au Verlorenkost. Ces bâtiments, qui faisaient partie de l'ancien complexe de l'école de police, comprennent 45 ateliers et ont été mis gratuitement à disposition de l'association par l'État. Ce geste s'inscrit dans l'esprit de la recommandation 18 du Kulturentwicklungsplang 2018-2028 (KEP) : « Améliorer les conditions de travail pour les artistes et créateurs ». L'AAPL est une association sans but lucratif, créée en février 2013 dans le souci de réunir les artistes plasticiens professionnels indépendants, d'agir légitimement en leur nom et de défendre d'une seule voix leurs intérêts matériels et moraux ainsi que les droits sociaux de la profession d'artiste plasticien, et ce à la fois devant les décideurs publics, les structures de production, les représentants de la profession et dans les médias.



L'AAPL s'est fixé le but de faciliter le contact et l'échange entre ses membres et de contribuer

à l'amélioration du statut et des conditions de travail des artistes plasticiens en général.

## Sensibilisation sur le pacte logement 2.0



Plus de 200 personnes ont participé en visioconférence les 1<sup>er</sup> et 2 février à deux réunions d'information sur le pacte logement 2.0. Lors de cet échange, destiné aux mandataires politiques communaux et à d'autres acteurs intéressés, le ministre du Logement, Henri Kox, la ministre de l'Intérieur, Taina Bofferding, et le président du Syvicol, Emile Eicher, ont présenté les éléments clés du nouveau pacte logement. Le pacte logement 2.0 vise trois objectifs majeurs : l'augmentation de l'offre en logements abordables et durables, la mobilisation du potentiel foncier et résidentiel existant et l'amélioration de la qualité résidentielle. Afin d'atteindre ces objectifs, le ministère du Logement soutiendra les communes par le biais d'un conseiller logement et d'aides financières supplémentaires. Pendant la présentation, le ministre du Logement et son équipe ont mis un accent particulier sur le développement de la stratégie communale en matière de logement, qui se traduira par

un « Programme d'action local logement (PAL) », ainsi que sur les missions du futur conseiller logement. Ce dernier assistera la commune dans l'élaboration et la mise en œuvre du PAL. La mise en application du pacte logement sera par ailleurs facilitée par un outil informatique développé par le Syndicat intercommunal de gestion informatique (SIGI) qui sera également mis à disposition des communes. Les participations financières étatiques dont pourront bénéficier les communes seront - contrairement à ce qui se faisait dans le passé - directement liées à la création de logements abordables. Elles s'ajouteront aux subventions financières actuelles dans le cadre des aides à la pierre auxquelles peuvent prétendre les communes pour réaliser les projets de construction de logements subventionnés. Le matériel d'information présenté lors des webinaires peut être téléchargé à l'adresse [www.logement.lu](http://www.logement.lu).

## LUXEMBURGER WORT - NOVEMBRE 2021

Elias 7 - Sammelmappe

<https://elias6.saint-paul.lu:8243/Elias/objectlistframe.jsp?number=1&p...>

Service de documentation saint-paul luxembourg s.a.



**Erscheinungsdatum:** 15.11.2021  
**Objekt:** LUXEMBURGER WORT  
**Ressort:** Kultur  
**Aufnahme:** 15.11.2021  
**Seitennummer:** 016  
**Verfasser:** Schwarz André (André)  
**Ausgabe:** 266-2021

*Der Künstler Paul Kirps hat auch im Lënster Lycée verschiedene Betonflächen neu gestaltet. <Foto: Anouk Antony*

### Kunst am Bau ist kein Luxus

**„Comment intégrer l'art au construit et à l'espace public“: ein Rundtischgespräch des OAI und der AAPL im Forum Da Vinci**

Von André Schwarz

Kann man die Bedeutung von Gebäuden durch Kunstobjekte aufwerten? Also Passanten, Benutzer oder Nachbarn auf eine unerwartete, vielleicht sogar irritierende Art mit einem Kunstobjekt konfrontieren. Erreicht man damit eventuell eine Stärkung der architektonischen oder funktionellen Bedeutung des Bauwerks? Welche Rolle kann oder sollte der beauftragte Künstler in dieser Dreiecksbeziehung mit Bauherrn und Architekt spielen?

Diesen vielfältigen Fragen widmete sich ein vom OAI (Ordre des architectes et des ingénieurs-conseils) zusammen mit der AAPL (Association des artistes plasticiens Luxembourg) organisiertes Rundtischgespräch mit dem Thema „Comment intégrer l'art au construit et à l'espace public“. Teilnehmer waren Kulturministerin Sam Tanson, Architektin Martine Schmitt (Administration des Bâtiments publics), Architekt Michel Petit, Künstlerin Florence Hoffmann (AAPL) und Baupromotor Jeannot Bei.

Zusammenarbeit mit Künstlern fördern

Kunst am Bau wird in Luxemburg vor allem an öffentlichen Gebäuden umgesetzt, dies weil Gesetze es schon seit längerem einfordern. Private Bauherrn als Auftraggeber sind in Luxemburg allerdings eher selten. Michelle Friederici, Präsidentin des OAI, die das neue Konzept für Kunst am Bau für das Forum Da Vinci vorstellte, betonte: „Wir wollten mit gutem Beispiel vorangehen und unsere Mitglieder zu einer Zusammenarbeit mit Künstlern sensibilisieren“.

Die temporäre Lichtinstallation „Klangkörper“ die sich im Forum selbst wie auch an der Fassade wiederfindet, erläuterte Filip Markiewicz. Er verwendet für seine Kompositionen einen analogen Synthesizer mit den Parametern „attack, decay, sustain, release“, die er hier mit Architektur verbindet. So stehen die Lichtinstallationen „attack“ für Brutalismus, „decay“ für Gebäuderuinen, „sustain“ für nachhaltige Architektur und „release“ für politische Bedeutung.

Dass Kunst am Bau nicht ungefährlich ist, zeigten Jeannot Bei und Architekt Sharam Agaajani auf. Bei ihrem Bau, einer Superposition von vier kubischen Körpern, wurden verschiedene Fassadenflächen dem Künstler Sumo zur Gestaltung anvertraut. Als Sumo sich an die Umsetzung seines Kunstwerkes machte, alarmierten die Nachbarn, die den farbsprühenden Künstler des Vandalismus verdächtigten, kurzentschlossen die Polizei.

Kunst am Bau von öffentlichen Bauträgern stand im Fokus der nachfolgenden Beiträge. Die dominierenden Betonflächen des Laboratoire national de Santé in Düdelingen, kontrastierte Justine Blau mit einem überdimensionalen aus Wolle gewebten Wandteppich. Der gewählte Titel „3,0.1013“ steht für die Anzahl der Zellen eines Menschen, Zellen mit denen sich die Menschen im LNS beschäftigen.

In der Europaschule in Mamer brachte der Künstler Paul Kirps seine farbigen Acrylarbeiten direkt auf die Betonflächen auf, seine Kunst ergänzt Architektur und Verwendungszweck des Gebäudes. „City Clock 2013“ von Trixi Weis am Gebäude von Radio 100,7 angebracht, zeigt Passanten mittels großformatigen, verschiedenfarbigen LED-Paneelen was die Stunde „geschlagen“ hat. Corteenstahl wählte Serge Ecker für seine Installation „Red Wall“, eine Referenz an den Minett-Tagebau für den neuen Anbau des Lycée Hubert Clement in Esch/Alzette.

1 of 2

29/11/2021, 17:42



#### Erfahrungen, Hürden und, Erwartungen

Pierre Hurt, Direktor des OAI und Moderator des Rundtisches, fragte die Teilnehmer nach ihren Erfahrungen mit Kunst am Bau. Jeannot Bei, der das von Sumo mitgestaltete Gebäude verantwortet, berichtete von einem Nachbar, der damit nicht klar kam und überlegte wegzuziehen.

Die zukünftigen Benutzer von öffentlichen Gebäuden befürchten des öfteren die Konfrontation mit dem vorgesehenen Kunstwerk, so Martine Schmit und merkte an, dass eine eingehende Erläuterung des Kunstwerkes die Befürchtungen oft in Begeisterung umwandeln.

Als nächste fragte Pierre Hurt nach den Erwartungen an das Rundtischgespräch. Sam Tamson wünschte sich, dass Kunst nicht nur in Museen präsent sein sollte, sondern dass Kunst am Bau Mittel sein muss, diese „unter die Leute zu bringen“. Architekten sollten dem Kunstwerk das für „ihre“ Architektur vorgesehen ist positiv gegenüberstehen und sich überraschen lassen, so Martine Schmit. Anstatt jedes Jahr viele Künstler unterstützen zu müssen damit diese überleben könnten, sollte man diesen lieber Aufträge vermitteln, so die Bildhauerin Florence Hoffmann.

Gibt es aktuell Hürden für die Umsetzung von Kunst am Bau, so Pierre Hurts nächste Frage in die Runde?

#### Administrative Hürden, unerwünschte Ablenkung

Künstler sind meistens Individualisten und die administrativen Hürden die bei einem Wettbewerb anstehen, werden oft nur als unerwünschte Ablenkung gesehen, so Florence Hoffmann. Bei öffentlichen Ausschreibungen seien leider eine Reihe von oft langwierigen Prozeduren vorgesehen, merkte Martine Schmit an.

Abhilfe versprach Sam Tanson mit einem neuen Gesetz und der vorgesehenen Hilfestellung bei der Ausarbeitung von Dossiers. Viele Gemeinden würden der Verpflichtung Kunst in ihren Bauprojekten einzuplanen, ungenügend nachkommen, so Michel Petit. Problem dabei wäre oft eine fehlende Kompetenz, auch hier wäre eine Hilfestellung notwendig. Er wünschte sich auch, dass private Promotoren ihre gesellschaftliche Verantwortung wahrnehmen würden und in Kunst am Bau investieren würden.

Die Aussagen der Teilnehmer wie auch die Fragen aus dem zahlreich erschienenen Publikum zeigten, dass die künstlerische Gestaltung von öffentlichen und privaten Bauten zur Qualität von Gebäuden und urbaner Umgebung beitragen und sicher kein Luxus ist.

Abschließend wünschte sich Gery Oth, Co-Präsident der AAPL, dass Architekten und Künstler schon ab Projektbeginn einen gemeinsamen Weg beschreiten sollten, während Marc Hostert, Präsident des CAL, war der Meinung, es wäre absolut wichtig die Künstler stets gerecht zu entlohnen, sie durch Weiterbildung so zu unterstützen, dass sie bei Projekten nicht auf halben Wege stecken bleiben und durch verbesserte steuerliche Maßnahmen Bauherren zur Investition in Kunst am Bau zu ermutigen.

# Enfin des ateliers!

Depuis plusieurs années, l'AAPL se battait pour obtenir de nouveaux ateliers d'artistes à Luxembourg. C'est désormais chose faite dans les anciens logements de l'école de police situés dans le quartier de Bonnevoie-Verlorenkost.



Attendus depuis longtemps, six ateliers à Luxembourgville ont enfin pu être mis à la disposition des artistes.

20

L'Association des artistes plasticiens du Luxembourg (AAPL) œuvre dans le but de défendre les intérêts des artistes. Depuis plusieurs années, elle bataillait auprès du ministère de la Culture pour parvenir à obtenir des ateliers d'artistes qui puissent être loués à des prix abordables. «Chacun sait que les prix de l'immobilier au Luxembourg sont très élevés. Actuellement, il est impossible pour les artistes d'envisager de louer des ateliers aux prix du marché. D'autant plus que les artistes travaillent souvent de manière cyclique, avec des commandes plus ou moins régulières, ce qui rend parfois les paiements de loyers mensuels difficiles», explique Gery Oth, coprésident de l'association.

Plusieurs démarches et de multiples mises en relation ont été établies afin de trouver de nouveaux locaux pouvant être transformés en ateliers ou en accueillir. Un chemin qui n'a pas été sans difficulté. D'ailleurs, cette pénurie d'espaces de travail adéquats pour les artistes et créateurs au Luxembourg a été mise en évidence dans le Kulturwëcklungsplang (KEP) 2018-2028, par la recommandation 18 qui stipule qu'il est nécessaire d'*améliorer les conditions de travail pour les artistes et créateurs*, avec comme objectif de *mettre à disposition des ateliers d'artistes abordables et adéquats*.

Finalement, après de nombreuses recherches et négociations, une solution a été trouvée grâce au travail volontaire de l'AAPL, dont l'une des missions est d'améliorer les conditions de travail des artistes plasticiens. «La ministre de la Culture, Sam Tanson (dix Gréng), a prêté une oreille attentive à nos démarches et nous a encouragés dans nos recherches. Il s'est avéré qu'un ancien bâtiment de l'école de police représentait un lieu potentiel pour y développer des ateliers. Ce bâtiment, qui date d'une cinquantaine d'années, appartient à l'Etat et est géré par l'Administration des bâtiments publics. Il est situé à Bonnevoie-Verlorenkost, aux 7-9, rue Auguste Lumière, dans un rayon proche des institutions culturelles et des galeries d'arts, mais aussi à proximité des transports en commun ou encore des commerces. Des atouts non négligeables pour les futurs artistes occupants», développe Gery Oth.

### QUELQUES AMÉNAGEMENTS AVANT L'INSTALLATION

C'est ainsi qu'avec l'effort conjoint de trois ministères, une occupation temporaire pour des ateliers d'artistes a pu être envisagée: le ministère des Finances a autorisé la mise à disposition des bâtiments, le ministère de la Mobilité et des Travaux publics, à travers l'Administration des bâtiments publics, assure la gestion foncière du bien, et le ministère de la Culture apporte un soutien financier qui a permis de réaliser la mise en conformité des lieux ainsi que d'engager une gérante administrative des ateliers et un responsable technique pour assurer l'entretien journalier du bâtiment. «Comme il s'agissait d'anciens logements, les travaux de mise en conformité n'étaient pas trop lourds et concernaient surtout les normes anti-feu», explique Gery Oth. Nous avons aussi ajouté quelques mesures de sécurité, comme l'installation d'un digicode par exemple, ou un peu de confort et de technologie,



Les ateliers sont ouverts à tous les membres de l'AAPL.

21

### mise en place d'un réseau wifi.

 C'est ainsi depuis janvier 2021, 45 ateliers ont pu être mis à la disposition des artistes.

**SIMPLES, MAIS ESSENTIELS**

Les ateliers n'ont pas tous la même taille, les plus petits font environ 10m<sup>2</sup> et les plus grands 24m<sup>2</sup>. «Le confort est simple, mais nous ne sommes pas dans le nécessaire pour travailler: nous avons l'électricité, de l'eau, du chauffage, des lavabos adaptés à la pratique de la peinture, détaille le coprésident. Grâce à l'Administration des bâtiments publics qui met à disposition le bâtiment, nous pouvons louer ces ateliers à un tarif très raisonnable, à 11€ / m<sup>2</sup>. Le but de l'association n'étant pas de faire du profit, le prix de la location couvre les charges liées à l'utilisation du bâtiment.» Afin de répondre aux besoins divers des artistes, les ateliers peuvent louer à l'heure ou à la journée, ainsi que des ateliers qui peuvent être partagés par trois ou cinq personnes.

Toutefois, quelques restrictions existent. Les plafonds étant à 2,50m, il n'est pas envisageable d'avoir de très grandes installations, le lieu ne s'y prêtant pas. «Nous avons aussi limité la pratique

**ASSEZ PEU D'ATELIERS**

Mis à part les espaces au Verlorenkost, il y a assez peu d'ateliers d'artistes disponibles dans le pays. Dans la capitale, la Ville de Luxembourg met à disposition les espaces du Schläpplmillen, qui regroupe 10 ateliers. Il y a aussi l'ancien site d'Ancoeur à Neudorf, le Barnhaus. Ponctuellement, l'abbaye de Neumünster accueille des artistes en résidence qui ont aussi un atelier pour travailler sur place. On trouve également quatre ateliers dans les annexes du château de Bourglimier et six espaces de création dans les 1535 à Differdange. La Kulturfabrik a également, depuis la pandémie, des espaces dédiés pour des ateliers occupés à l'occasion de résidences pour une courte période. Prochainement, de nouveaux espaces vont ouvrir à Esch-la-Birdschau, qui sera aussi un lieu de résidence.

aussi une salle de réunion qui peut être louée à l'heure ou à la journée, ainsi que des ateliers qui peuvent être partagés par trois ou cinq personnes.»



Les ateliers du Verlorenkost permettent d'accueillir diverses pratiques artistiques.

22

Parmi les résidents de ces ateliers, plusieurs artistes pratiquent la peinture.

du travail du métal et du bois, car les locaux ne sont pas adaptés pour le travail de ce type de matériaux. Par contre, nous pouvons pratiquer la peinture, le dessin, la photo, la couture...»

Les artistes qui occupent ces ateliers représentent une grande mixité, que ce soit dans leur pratique, dans leur âge – certains sont très jeunes, d'autres plus âgés –, dans leur avancée professionnelle – plusieurs sortent de l'école, d'autres sont plus établis – ou encore par rapport à leurs origines et nationalités.

### S'OUVRIR AUX AUTRES

Les ateliers sont, certes, un espace de travail réservé aux artistes, mais ils sont aussi un lieu d'échange et de partage. «À l'avenir, nous aimerions aussi mener des collaborations avec des écoles étrangères. Nous souhaitons pouvoir soutenir les jeunes qui sortent de l'école et qui souhaitent s'investir dans leur carrière professionnelle, précise Gery Oth. Nous aimerions aussi mettre en place deux unités de résidence qui nous permettraient d'accueillir des artistes étrangers et de faire partir certains de nos artistes en échange. Cette démarche est actuellement en discussion

au sein de l'association et nous espérons qu'elle pourra rapidement se concrétiser.» Par ailleurs, il est prévu qu'une journée portes ouvertes soit prochainement organisée. «Nous avons commencé à accueillir nos premiers locataires pendant la crise sanitaire. Impossible pour nous, dans ces conditions, de présenter le lieu aux voisins ou au public d'une manière générale. Aussi, dès que nous le pourrons, nous allons ouvrir nos portes pour faire découvrir ces lieux de création, ou au moins organiser une fête des voisins!», assure Gery Oth dans un sourire.

«La mise à disposition de ces locaux est une belle épreuve pour nous. Elle permet de sortir au fur et à mesure les artistes d'une démarche qui resterait, pour certains, d'une demande 'sociale' et permet d'aller vers la reconnaissance de leur valeur de travail. Car le travail des artistes est une valeur ajoutée, ce qui a été heureusement un peu plus reconnu pendant le confinement et la crise sanitaire. Il est important pour nous de rester dans cette perspective», conclut le coprésident.

Auteur **CÉLINE COUBRAY**

23



Portes ouvertes ateliers du Verlorenkos, novembre 2021

## 6. GROUPES DE TRAVAIL

### ART PUBLIC

**GROUPE DE TRAVAIL** Art public

**MEMBRES GDT** Florence HOFFMANN, Gery OTH

**PERSONNE DE RÉFÉRENCE** Florence HOFFMANN, Gery OTH

### DESCRIPTION

La participation aux projets d'Art public est une mise en valeur sûre pour un artiste. La mise en œuvre d'une réalisation permet une bonne intégration de son art dans un lieu public et une visibilité accrue. Le « making of » permet une mise en réseau avec des architectes, des maîtres d'œuvre, des autorités, des bénéficiaires du projet, et d'autres artistes. Les rémunérations sont équilibrées et honnêtes. Le groupe de travail milite pour une meilleure connaissance, une mise en réseau des acteurs potentiels, une application de la loi, un accompagnement de l'artiste, un suivi des actions.

### OBJECTIFS

- Fédérer autour de l'Art Public et mutualiser les ressources, définir un roadmap avec les autres acteurs du secteur.
- Travail de diffusion, d'accompagnement et de formation auprès des membres de l'AAPL, ainsi que visibilité.

### Ressources institutionnelles, privées et associatives

- Créer un groupe de contact et d'actions communes (Lisa Baldelli (MiCult), Martine Schmitt (MDDI ABP)).
- Alimenter et entretenir le site Architectour.
- Créer un groupe de contact et d'actions communes avec Pierre Hurt (OAI) et LUCA, ainsi qu'un autre avec E. Eicher et R. Graff (Communes et Syvicol).
- Contacter MINT, présentation et stand journées des bourgmestres, journée des élus locaux.
- Créer un groupe de contact et d'actions communes avec les promoteurs, la Chambre immobilière, les architectes, Kultur:LX, Fonds & Urbanistes.

### Communication et MKT

- Créer une database interne, mise en réseaux, publications ABP, newsletter.
- Intervention 2-3x par an avec tables rondes OAI.
- Préparer un Bauhärepis Art Public avec OAI (une publication et une exposition).
- Participations à des jurys Art Public, représentation et afin de mieux comprendre les potentiels.
- Fédérer, intéresser les maitres d'ouvrages à l'art public : Communes, architectes, FB newsletter avec pour partenaires : les bénéficiaires, OAI, promoteurs, communes, artistes Abp, Jury, Maîtres d'ouvrages, inter Regio (Court métrages, Témoignages).

### Support et formations

- Programme de coaching. Formation pour artistes, (Dume et autres aspects de l'art public).
- Création & diffusion (template et database).
- Création de catalogues virtuels de projets d'artistes sur Site Architectour (Flipbook, ISSUU).

### Idées et valeurs ajoutées

- Groupe de réflexion et d'action 3x par an avec OAI, ABP, LUCA, les communes, les Fonds urbaniste, le Ministère de la Culture, Kultur:LX, mutualiser les besoins, les ressources et fixer un road-map.

### Indicateurs

- Faire un état des lieux et bilans sur l'investissement dans l'art

RESSOURCES  
NÉCESSAIRES

DÉLAIS

public, Analyse SWAT. Etablir un suivi. Suivre les indicateurs.

Heures de travail, location de la salle de réunions, rémunération des membres GdT, rémunération des experts, communication

2022 - 2025

## RÉMUNÉRATION

<b>GROUPE DE TRAVAIL</b>	Rémunération
<b>MEMBRES GDT</b>	Justine BLAU, Marc SOISSON, Susan NOESEN, Patrick GALBATS
<b>PERSONNE DE RÉFÉRENCE</b>	Justine BLAU, Marc SOISSON

## DESCRIPTION

L'AAPL désire améliorer la situation des revenus des artistes visuels, en élaborant une directive d'attribution au sein même des institutions subventionnées par le Ministère de la Culture. Nous voulons professionnaliser la pratique des barèmes et des contrats en s'inspirant de nos voisins européens ou d'autres professions indépendantes au Luxembourg, en nous axant sur l'honoraire, le budget de production, et toutes autres formes de prestations de service liées à la profession.

## OBJECTIFS

### P1 Barèmes, grille de tarifs & contrats types / 2022

- Collecte de données, création d'outils de travail et infuser une nouvelle politique.
- Créer une grille de rémunération et de contrats type à proposer aux artistes, institutions et au Ministère de la culture / soutien légal et juridique d'experts / Récolter des statistiques avec le Min-Cult / Infos guide sur le site aapl / diffusion & communication / Rencontres institutions

### P2 Assises autour de la rémunération /2023

- Créer un Momentum, changement et mise en oeuvre  
Réalisation d'Assises en collaboration avec le Ministère de la Culture, Kultur:LX :
  - A) une conférence avec des experts de l'étranger (Jérôme Grégory, Jeanie Scott) et luxembourgeois.
  - B) un workshop adressé aux membres des commissions de sélection sur les différents types de galerie et leurs modes de financements.
  - C) des workshops ouverts aux artistes, sur la rémunération, les contrats et la négociation.
  - D) un workshop pour les institutions subventionnées par l'Etat concernant la rémunération d'artistes (dans le cadre du co-dex du Ministère de la Culture).
- Guide virtuel, diffusion du guide auprès des membres / Communication presse (débat).

### P3 Formations

- Suivi Application / Développement d'outils, Diffusion / Mise En Réseaux européen / CCSS / TVA /2024

## RESSOURCES NÉCESSAIRES

Heures de travail, rémunération des membres GdT, rémunération des experts, communication

## DÉLAIS

2022-2024

## RÉGIONALISATION DE L'AAPL (ET INTERNATIONALISATION)

<b>GROUPE DE TRAVAIL</b>	Régionalisation de l'AAPL (et internationalisation)
<b>MEMBRES GDT</b>	Catherine LORENT
<b>PERSONNE DE RÉFÉRENCE</b>	Catherine LORENT
<b>DESCRIPTION</b>	Prendre contact avec les organisations similaires dans la grande région et à l'échelle internationale. Echanger des concepts des groupes de travail sur des sujets communs (barèmes, contrats, mobilité, résidences...). Mutualiser des expériences. Participer à des réunions qui touchent à ces thématiques.
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▸ Info membres, collaboration interrégionales, internationales.</li><li>▸ Mutualiser les acquis et les collaborations internationales.</li><li>▸ Participer à des réunions qui touchent à ces thématiques.</li><li>▸ Mise en réseaux (IAA, An Magazine, BBK Berlin).</li><li>▸ Mise en contact avec Kultur Lx, Ministère de la Culture.</li></ul>
<b>RESSOURCES NÉCESSAIRES</b>	Heures de travail, location de la salle de réunion, rémunération d'invités, déplacements à l'étranger
<b>DÉLAIS</b>	2022 - 2025

## DROITS D'AUTEUR

**GROUPE DE TRAVAIL** Droits d'auteur

**MEMBRES GDT** Pit WAGNER, Birgit THALAU, Flora MAR, Patrick GALBATS, Julie WAGENER

**PERSONNE DE RÉFÉRENCE** Julie WAGENER

**DESCRIPTION** L'AAPL vise à sensibiliser les acteurs et institutions culturels sur la thématique des droits d'auteurs.

Etroitement lié aux pratiques de rémunération dans le secteur culturel, il ne s'agit non seulement d'engendrer une prise de conscience de l'artiste par rapport à ses droits et leur application, mais également d'établir et transmettre un barème et une méthodologie auxquels l'artiste pourra se référer pour calculer et facturer les tarifs qui lui sont dûs au moment qu'on utilise, reproduise et distribue son travail sous n'importe quelle forme et contexte.

### P1 Etude

**OBJECTIFS**

- Dans une première phase il s'agit de consulter les acteurs et institutions du secteur culturel afin de pouvoir définir les pratiques courantes concernant la rémunération des droits d'utilisation et de reproduction sur le plan national. Après il en faudra déduire les points faibles.

### P2 Conceptualisation

- L'évaluation des modalités d'application des droits d'auteur actuelles engendra l'élaboration d'outils pour régler l'application du droit de rémunération et d'ainsi faciliter son application par l'artiste auprès de son client - ceci en forme de contrats modèles, de grilles tarifaires unifiées et agréées, d'une méthodologie d'application de dites grilles accompagnées d'exemples de calcul pour une multitude de cas pratiques.

### P3 Exécution

- Rédaction d'un guide pratique en format digital et éventuellement un site internet dédié.

### P4 Publication et Application

- Sensibiliser et informer le secteur culturel (et privé) du cadre légal des droits d'auteurs existant et promouvoir l'application des outils développés (conférence de presse, formations ...)

**RESSOURCES NÉCESSAIRES** Heures de travail, location de la salle de réunions, rémunération des membres GdT, rémunération des experts, communication

**DÉLAIS** 2022 - 2024



## COLLABORATION AVEC ULASC

<b>GROUPE DE TRAVAIL</b>	Collaboration avec Ulasc
<b>MEMBRES GDT</b>	Julie WAGENER, Florence HOFFMANN, Gery OTH, Justine BLAU
<b>PERSONNE DE RÉFÉRENCE</b>	Julie WAGENER, Florence HOFFMANN, Gery OTH, Justine BLAU
<b>DESCRIPTION</b>	Rencontres annuelles avec l'Ulasc (Union Luxembourgeoise des Associations du Secteur Culturel : A:LL, AAPL, ACTORS, ALTA, ASPRO, FLAC, LARS) pour discuter de sujets communs : droit d'auteur, droit voisin, statut de l'artiste et de l'intermittent, activités Kulturama, la professionnalisation de l'artiste et intermittents, les contrats, les barèmes, etc, et définir des lignes directrices.
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▸ Collaboration avec l'Ulasc afin de répondre aux demandes de leurs membres, du Ministère de la Culture, de Kultur LX dans un contexte de professionnalisation et de mutualisation d'outils et de connaissances.</li><li>▸ Définir des lignes directrices avec les différentes asbl qui nous sont communes. Fédérer et mutualiser les ressources entre associations. Réalisation de sondages.</li><li>▸ Partage de connaissance et de ressources.</li><li>▸ Groupes de réflexions dans le cadre des groupes de travail respectifs : droit d'auteur, droit voisin, statut de l'artiste et de l'intermittent, activités Kulturama, la professionnalisation de l'artiste et des intermittents, les contrats, les barèmes, etc.</li></ul>
<b>RESSOURCES NÉCESSAIRES</b>	Heures de travail, rémunération des membres GdT
<b>DÉLAIS</b>	2022-2024

## STRUCTURATION

**GROUPE DE TRAVAIL** Restructuration AAPL (et gérance)

**MEMBRES GDT** Justine BLAU, Marc SOISSON, Gery OTH

**PERSONNE DE RÉFÉRENCE** Justine BLAU, Marc SOISSON, Gery OTH

**DESCRIPTION** L'évolution de l'AAPL et de ses actions, l'engagement d'une personne en charge de la gestion administrative de l'association, le suivi des groupes de travail et de leurs démarches demande un investissement conséquent au profit de la professionnalisation du métier d'artiste et des nombreux aspects qu'une association peut apporter au secteur.

Les démarches et actions transversales officielles et informelles avec d'autres acteurs des métiers sont devenues apparentes et importantes. Maints sujets et mises en application demandent un gros investissement temporel sérieux.

Notre but est de créer une structure solide et viable sur le long terme qui ne soit basée sur un individu unique.

**OBJECTIFS** Répondre aux attentes des membres de l'AAPL, des autorités avec lesquelles nous avons des conventions. Nous nous focalisons ces prochaines années afin d'obtenir une bonne organisation avec une structure solide qui accompagne professionnellement nos membres sur la durée.

### Gouvernance

- Responsable et garant de l'Association (statuts et règlement d'ordre intérieur)
- Gestion de l'AAPL (ateliers, activités, conventions...)
- Signataire des contrats et conventions (coprésidence)  
Visions communes à élaborer, directions  
Charte de bonne conduite, transparence
- Mise en réseaux

### Représentation en externe

- Interlocuteur avec les institutions et les autorités
- Interlocuteur presse

### Représentation en interne

- Communication aux membres du CA
- Communication avec les membres de l'asbl Newsletter Site Web, Nouveaux Médias

RESSOURCES  
NÉCESSAIRES

- Disponible pour les membres en cas de questions

Heures de travail, location de la salle de réunion, rémunération d'invités, déplacements à l'étranger

DÉLAIS

2022 - 2024

## 7. CONVENTION 4ÈME AVENANT

4<sup>e</sup> Avenant à la Convention  
entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg  
et l'association sans but lucratif  
« Association des artistes plasticiens du Luxembourg »

### Entre les soussignés :

- l'État du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par sa Ministre de la Culture, désigné ci-après par « l'État », d'une part,

et

- l'association sans but lucratif « Association des artistes plasticiens du Luxembourg », représentée par sa Présidente, désignée ci-après « l'association », d'autre part ;

Pour tenir compte de la progression des frais de fonctionnement de l'association et des frais de programmation artistique et culturelle de l'association, les parties conviennent que l'article 3 alinéa 2 de la convention conclue le 8 juillet 2019 entre parties est modifié comme suit :

« Sur base du budget prévisionnel définitif, élaboré par l'association conformément à l'article 5, l'État s'engage à accorder à l'association une participation financière d'un montant de 70.000.- euros à partir de l'exercice 2022. »

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le

Pour l'association

Pour l'État du Grand-Duché de Luxembourg



Gery Oth  
Co-Président

Sam Tanson  
Ministre de la Culture